

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
15 avril 2019
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 32^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 avril 2019, à 15 heures

Présidente : M^{me} Bird (Australie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Terzi

SommairePoint 142 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (*suite*)Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (*suite*)

*Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies (suite)*

*Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal
2018-2019 (suite)*

Point 135 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies (suite)*

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission au titre de la première partie de la reprise de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 20.

1. **La Présidente** informe la Commission que certains projets de résolution et de décision devant être présentés n'ont été adoptés que récemment et de façon informelle ; ils sont donc provisoires et leur libellé n'est disponible qu'en anglais. Tout en réaffirmant l'importance des résolutions de l'Assemblée générale sur le multilinguisme, la Présidente salue la souplesse dont fait preuve la Commission en acceptant d'examiner les projets de résolution et de décision qui lui sont soumis sous cette forme, de manière à être en mesure d'achever ses travaux au titre de la première partie de la reprise de la session.

Point 142 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)

Projet de résolution A/C.5/73/L.26 : Corps commun d'inspection

2. *Le projet de résolution A/C.5/73/L.26 est adopté.*

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (suite)

Projet de résolution A/C.5/73/L.24 : Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

3. *Le projet de résolution A/C.5/73/L.24 est adopté.*

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Projet de résolution A/C.5/73/L.25 : Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

4. **M. Ayebare** (Ouganda) dit que, compte tenu du manque de transparence du processus d'examen du rapport sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/73/706), sa délégation souhaite retirer le projet de résolution A/C.5/73/L.25 et propose que le Secrétaire général soit prié de présenter un nouveau rapport sur cette question.

5. *Le projet de résolution A/C.5/73/L.25 est retiré.*

Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Projet de résolution A/C.5/73/L.27 : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

6. *Le projet de résolution A/C.5/73/L.27 est adopté.*

7. **M. Awad** (République arabe syrienne) dit que son gouvernement émet des réserves quant à l'inclusion aux chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) de ressources financières destinées au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne. En effet, ce type de mécanisme constitue une violation flagrante des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres.

Point 135 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Projet de résolution A/C.5/73/L.28 : Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

8. *Le projet de résolution A/C.5/73/L.28 est adopté.*

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

Projet de décision A/C.5/73/L.29 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

9. *Le projet de décision A/C.5/73/L.29 est adopté.*

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission au titre de la première partie de la reprise de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale

10. **La Présidente** dit que, pendant la partie en cours de la reprise de la session, la Commission est parvenue à éviter de tenir des séances le week-end et en dehors des heures de bureau – pratique courante dans le passé. Les méthodes de travail de ce type doivent devenir la pratique normale de la Commission.

11. **M. Bamyia** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la

Chine, dit que la Commission n'est certes pas parvenue à un consensus sur plusieurs points de l'ordre du jour, mais qu'elle a achevé ses travaux dans le délai imparti et statué sur des questions telles que l'assurance maladie après la cessation de service, le système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies, la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux et le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat ; ces décisions permettront à l'Organisation d'exécuter plus efficacement son mandat. À la deuxième partie de la reprise de la soixante-treizième session, la Commission devrait éviter de se placer dans la même situation qu'à la deuxième partie de la reprise de la soixante-douzième session, où sa lourde charge de travail l'avait conduite à se saisir tardivement de certains points de l'ordre du jour. Les documents devront être publiés en temps voulu pour faciliter la tenue de débats constructifs.

12. **M^{me} Nalwanga** (Ouganda), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe se félicite du consensus qui a été trouvé au sujet de la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ; des prévisions de dépenses du Groupe d'experts sur la Somalie et de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda ; des prévisions de dépenses révisées du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne.

13. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que la Commission est parvenue à assurer le financement de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, mais regrette qu'elle n'ait pas été en mesure d'allouer l'intégralité du montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, précisant que cette décision ne signifie pas pour autant que la Commission n'appuie pas le mandat établi pour le Mécanisme par le Conseil de sécurité. L'orateur regrette également que les débats consacrés au Mécanisme aient été inutilement politisés par un petit groupe d'États Membres. Il faut donner à l'ONU les moyens de continuer à mener des opérations humanitaires à tous les points de passage de la frontière convenus, y compris celui avec la Jordanie, conformément à la résolution [2449 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. On estime que 11,7 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne en 2019, or quelque

35 % de l'aide humanitaire sont actuellement acheminés depuis l'extérieur du pays. Tant qu'une solution politique n'aura pas été trouvée, il faudra que l'Organisation puisse faire parvenir des articles de première nécessité aux Syriens en empruntant les voies les plus directes, en particulier à un moment où les autorités syriennes tentent de politiser et d'entraver l'aide humanitaire.

14. Il faut entretenir la dynamique positive suscitée par la réforme de la gestion engagée par le Secrétaire général, dont le dispositif de prestation de services centralisée est un élément important, afin qu'elle puisse être menée à bien. L'Union européenne attend avec intérêt d'examiner le dispositif durant la partie principale de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée. Elle appuie également l'action menée par le Secrétaire général en faveur de l'adoption d'une approche plus stratégique des achats, notant qu'il est essentiel d'instaurer des pratiques d'achat durables pour que les ressources soient utilisées de façon optimale et pour que l'accès aux marchés soit étendu, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Union européenne accorde en outre une grande importance à la mise en place d'un solide dispositif d'application du principe de responsabilité dans le cadre du nouveau modèle de gestion et se félicite qu'un consensus se soit dégagé au sujet de cette question.

15. La collaboration entre la Cinquième Commission, le Secrétariat et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est indispensable au bon fonctionnement de la Commission. Il est en outre essentiel que la documentation soit publiée sans retard et que des informations exactes et détaillées soient communiquées. Le Comité consultatif doit continuer de mettre les compétences techniques spécialisées de ses membres à la disposition de la Cinquième Commission, en temps opportun et en toute neutralité.

16. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que, dans le souci de rendre l'Organisation plus souple et plus réactive et de mieux lui appliquer le principe de responsabilité, de telle sorte qu'elle s'acquitte plus efficacement des mandats qui lui sont confiés, la Commission a réaffirmé sa détermination à mettre en place un dispositif de responsabilisation renforcé, grâce à des initiatives en matière de gestion axée sur les résultats, à l'appui de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et à l'amélioration des contrats de mission des hauts fonctionnaires. La Commission a en outre exprimé son appui au Corps commun d'inspection et encouragé les organisations participantes à

communiquer utilement avec lui. Il est néanmoins regrettable qu'elle ne soit pas parvenue à arrêter une décision quant à la réforme si nécessaire consistant à déterminer combien de centres de services partagés devaient être établis ; la délégation des États-Unis continuera de s'employer à faire adopter cette réforme, dans le souci de gagner en efficience et de réaliser des économies. Il est tout aussi regrettable que la Commission ne soit pas parvenue à un consensus au sujet de mesures propres à améliorer les directives de l'Organisation en matière de voyages, en application desquelles certains fonctionnaires sont autorisés à voyager en première classe. Il s'agit là d'une pratique dépassée qui, comme le Corps commun d'inspection et le Comité consultatif l'ont affirmé, n'a plus sa place à l'ONU. La délégation des États-Unis espère que cette pratique sera abolie et qu'un seuil unique permettant de déterminer quand les fonctionnaires de rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille) sont autorisés à voyager en classe affaires sera appliqué.

17. Les décisions prises par la Commission en ce qui concerne les ressources demandées au titre de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et du Groupe d'experts sur la Somalie méritent d'être saluées. La Commission a également veillé à ce que le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne continue de disposer des fonds dont il avait besoin pour fournir des secours humanitaires d'urgence, mais elle n'a malheureusement pas été en mesure d'allouer l'intégralité du montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, ce qui ne veut pas dire pour autant que la Commission n'appuie pas le mandat établi pour le Mécanisme par le Conseil de sécurité. La délégation des États-Unis appuie sans réserve l'action menée par le Mécanisme en vue de faire passer l'aide humanitaire par les frontières, ce qui a été autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2449 (2018). Pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session, le Comité consultatif devrait continuer d'évaluer les propositions du Secrétaire général sous un angle technique, conformément à son mandat, et d'établir ses rapports rapidement pour que la Cinquième Commission soit en mesure d'exécuter ses travaux en temps opportun et en bon ordre.

18. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit que sa délégation se félicite du consensus qui s'est dégagé au sujet de l'assurance maladie après la cessation de service, du système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies, de la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme

international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, du Corps commun d'inspection et des missions politiques spéciales. L'incapacité de la Commission de parvenir à un consensus au sujet du dispositif de prestation de services centralisée témoigne à la fois de l'importance que toutes les parties attachent à cette réforme et des difficultés rencontrées pour aller de l'avant. Les négociations ne sont pas un jeu à somme nulle, mais visent à promouvoir la coopération entre les États Membres. Toutes les parties doivent concrétiser l'engagement qu'elles ont pris en faveur de la mise en place du dispositif de prestation de services centralisée afin qu'il soit possible de parvenir à un résultat qui soit dans l'intérêt de tous les États Membres et de l'ONU.

19. **M^{me} Nalwanga** (Ouganda) dit que son pays est convaincu que le dispositif de prestation de services centralisée présentera des avantages, mais souhaite néanmoins qu'un nouveau rapport soit établi sur la question, étant donné le manque de transparence du processus d'examen du dernier rapport en date (A/73/706), ainsi que du nombre de variantes proposées pour le projet de résolution, que la délégation ougandaise a depuis retiré. Elle souscrit à l'intention du Secrétaire général d'élaborer un dispositif de prestation de services centralisée qui permette de réaliser des économies et de gagner en efficience grâce à la création de centres de services partagés dans des sites associés à des coûts modestes et plus proches des clients que les centres en question ont vocation à servir. L'oratrice espère que les délégations accepteront en majorité de continuer à en débattre à la première partie de la reprise de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

20. **La Présidente** déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux au titre de la première partie de la reprise de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 15 h 55.